

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant renouvellement des membres du collège
d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de
l'audiovisuel**

A.Gt 20-12-2001

M.B. 11-04-2002

Le Gouvernement de la Communauté française :

Vu le décret du 24 juillet 1997 relatif au Conseil supérieur de l'audiovisuel et aux services privés de radiodiffusion sonore, notamment son article 16;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 octobre 1997 désignant des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel;

Sur proposition du Ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel;

Vu la délibération du Gouvernement de la communauté française du 20 décembre 2001,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Pierre Houtemans, et M. Michel Hermans, sont désignés en qualité de membres du Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 3. - Le Ministre ayant l'Audiovisuel dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 décembre 2001.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel,

R. MILLER